

10 mars 1979 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

COMMUNIQUE COMMUN PUBLIE A L'ISSUE DE LA VISITE OFFICIELLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE EN ROUMANIE, SAMEDI 10 MARS 1979

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` SUR L'INVITATION DE M. NICOLAE CEAUDESCU, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE, ET DE MME ELENA CEAUDESCU, M. VALERY GISCARD D'ESTAING, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE, ACCOMPAGNE DE MME GISCARD D'ESTAING, A FAIT UNE VISITE OFFICIELLE EN ROUMANIE DU 8 AU 10 MARS 1979.

- AU-COURS DE SON SEJOUR, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ET LA DELEGATION QUI L'ACCOMPAGNAIT ONT VISITE DES UNITES ECONOMIQUES ET DES INSTITUTIONS SOCIALES ET CULTURELLES DE BUCAREST ET DU DISTRICT DE PRAHOVA. ILS ONT RENCONTRE PARTOUT UN ACCUEIL CHALEUREUX, EMPREINT D'HOSPITALITE, EXPRESSION DES SENTIMENTS D'ESTIME ET D'AMITIE QUE LE PEUPLE ROUMAIN EPROUVE A L'EGARD DU PEUPLE FRANCAIS

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` LES DEUX PRESIDENTS ONT EU DES ENTRETIENS QUI SE SONT DEROULES DANS UNE ATMOSPHERE DE CORDIALITE ET DE COMPREHENSION MUTUELLE.

- ONT PARTICIPE A CES ENTRETIENS :

- DU COTE FRANCAIS :

- S.E. M. JEAN FRANCOIS-PONCET, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

- M. JEAN-FRANCOIS DENIAU, MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR

- M. JACQUES LEGENDRE, SECRETAIRE_D_ETAT CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- M. JEAN-PIERRE PROUTEAU, SECRETAIRE_D_ETAT CHARGE DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES

- M. JACQUES WAHL, SECRETAIRE GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- S.E. M. PIERRE CERLES, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ROUMANIE

- M. PIERRE HUNT, CHARGE DE MISSION AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` DU COTE ROUMAIN :

- M. MANEA MANESCU, PREMIER MINISTRE

- M. CORNEL BURTICA, VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- S.E. M. STEFAN ANDREI, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

- M. IOAN AVRAM, MINISTRE DE L'INDUSTRIE DES CONSTRUCTIONS MECANIQUES

- M. DUMITRU BEJAN, MINISTRE SECRETAIRE_D_ETAT AU MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- M. NICOLAE CONSTANTIN, MINISTRE SECRETAIRE_D_ETAT A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GROUPE DES CONSEILLERS DE LA PRESIDENCE

- M. STEFAN BIRLEA, DIRECTEUR DU CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- M. CONSTANTIN MITEA. CONSEILLER DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-
- M. VASILE GLIGA, VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
 - S.E. M. CORNELIU MANESCU, AMBASSADEUR DE ROUMANIE EN FRANCE

-\

`POLITIQUE ETRANGERE` A L'ISSUE DE LEURS ENTRETIENS, LES DEUX PRESIDENTS, DESIREUX DE RENFORCER ET D'APPROFONDIR LES RELATIONS TRADITIONNELLES D'AMITIE ENTRE LES DEUX PEUPLES ET DE CONTRIBUER A L'INSTAURATION DE LA COOPERATION, DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN EUROPE ET DANS LE MONDE, ONT SIGNE UNE DECLARATION COMMUNE.

- ANIMES DU DESIR DE DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION AUX RELATIONS FRANCO - ROUMAINES, CONFORMEMENT AUX ASPIRATIONS DES DEUX PEUPLES ET AUX SENTIMENTS D'AMITIE TRADITIONNELLE QUI LES UNISSENT, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ET LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE ONT EXAMINE LES VOIES ET LES MOYENS VISANT A ELARGIR ET A APPROFONDIR LA COOPERATION ENTRE LA FRANCE ET LA ROUMANIE.

- LES DEUX PARTIES ONT PRIS ACTE AVEC SATISFACTION DU DEVELOPPEMENT IMPORTANT DE CETTE COOPERATION DANS LA DECENNIE ECOULEE ET ONT SOULIGNE LE ROLE DECISIF JOUE A CET EGARD PAR LA VISITE DU GENERAL DE GAULLE EN ROUMANIE EN 1968 ET LA VISITE DU PRESIDENT NICOLAE CEAUDESCU EN FRANCE EN 1970

`DATE`. DANS L'ESPRIT DES DECLARATIONS FRANCO - ROUMAINES DU 18 MAI 1968

`DATE` ET DU 15 JUIN 1970, LES RENCONTRES ENTRE LES PREMIERS MINISTRES ET LES MINISTRES DES DEUX GOUVERNEMENTS SONT DEVENUES UN ELEMENT IMPORTANT DES RELATIONS ENTRE LES DEUX PAYS, ET ONT CONTRIBUE A APPROFONDIR LEUR COOPERATION

-\

`POLITIQUE ETRANGERE` `RELATIONS FRANCO - ROUMAINES` LES DEUX PRESIDENTS ONT RELEVE AVEC SATISFACTION LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LES DEUX PAYS ET, EN-PARTICULIER, DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE. ILS ONT SOULIGNE LE ROLE IMPORTANT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE A LONG TERME POUR L'APPROFONDISSEMENT DES RAPPORTS FRANCO - ROUMAINS. ILS SE SONT FELICITES A CET EGARD DES RESULTATS OBTENUS DANS LES SECTEURS OU LA COOPERATION EST DEJA AVANCEE : L'INDUSTRIE AUTOMOBILE, L'AERONAUTIQUE, LA CHIMIE, L'ELECTRONIQUE, L'INFORMATIQUE ET LA CONSTRUCTION MECANIQUE. LES CONTRATS ET ACCORDS QUI VIENNENT D'ETRE CONCLUS, NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE L'AUTOMOBILE ET DE L'INFORMATIQUE PERMETTRONT DE NOUVEAUX PROGRES DE CETTE COOPERATION.

- PENDANT LA VISITE, DES AIDE-MEMOIRES ONT ETE SIGNES CONCERNANT LA COOPERATION DANS LES DOMAINES DES TECHNIQUES AUDIOVISUELLES, DE L'AERONAUTIQUE, DE L'ELECTRONIQUE ET DE L'INFORMATIQUE, DE L'AUTOMOBILE AINSI QU'UN AIDE-MEMOIRE RELATIF A LA COOPERATION DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE.

- LES DEUX PARTIES SONT CONVENUES DE FAVORISER LA REALISATION EN COMMUN DE NOUVEAUX PROJETS DE COOPERATION DANS CES DOMAINES ET DANS CEUX QUI OFFRENT ACTUELLEMENT DE BONNES PERSPECTIVES, TELS QUE L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, L'ENERGETIQUE, LA SIDERURGIE, LES TELECOMMUNICATIONS, LES EQUIPEMENTS MINIERES, LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES, ETC.

- LES DEUX PARTIES ONT AFFIRME LEUR VOLONTE COMMUNE DE RAPIDEMENT METTRE EN_OEUVRE LES ACCORDS-CADRES ET FAIRE ABOUTIR LES NEGOCIATIONS EN-COURS DANS DIVERS DOMAINES

-\

`POLITIQUE ETRANGERE` `RELATIONS FRANCO - ROUMAINES` SOULIGNANT LE ROLE DE LA COMMISSION MIXTE GOUVERNEMENTALE DE COOPERATION EN CE QUI CONCERNE LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUES, LES DEUX PARTIES ONT REAFFIRME

LEUR DETERMINATION A UTILISER TOUTES LES POSSIBILITES OFFERTES PAR LE _CADRE INSTITUTIONNEL, NOTAMMENT L'ACCORD A LONG TERME DE COOPERATION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE ET LA CONVENTION SUR L'ENCOURAGEMENT, LA PROTECTION ET LA GARANTIE RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS.

- DANS LE MEME ESPRIT, LES DEUX PARTIES SONT CONVENUES DE DEVELOPPER LES NOUVELLES FORMES DE COOPERATION, EN-PARTICULIER LA CREATION DE SOCIETES MIXTES POUR LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION. CETTE COOPERATION S'EXERCERA EGALEMENT SUR LES MARCHES TIERS.

- LES DEUX PARTIES ONT NOTE L'IMPORTANCE DES CREDITS POUR FINANCER LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION A LONG TERME. ELLES SONT CONVENUES D'ENCOURAGER LA COOPERATION DANS LE DOMAINE BANCAIRE ET DES CREDITS.

- LES DEUX PARTIES ONT NOTE L'EVOLUTION POSITIVE DES ECHANGES COMMERCIAUX ET ONT REAFFIRME LEUR VOLONTE D'ATTEINDRE ET, SI POSSIBLE, DE DEPASSER, L'OBJECTIF DE DOUBLEMENT DES ECHANGES EN 1980 `ANNEE` PAR-RAPPORT A 1975, SUR DES BASES AUSSI EQUILIBREES QUE POSSIBLE. A CETTE FIN, ELLES FAVORISERONT L'ELARGISSEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LES ENTREPRISES DES DEUX PAYS, L'ECHANGE D'INFORMATIONS ECONOMIQUES, LES RENCONTRES D'EXPERTS ET LES PARTICIPATIONS AUX FOIRES ET EXPOSITIONS

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` LES DEUX PARTIES ONT SOULIGNE LE _PRIX QU'ELLES ATTACHENT AU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA ROUMANIE. ELLES ONT MARQUE L'IMPORTANCE, A CET EGARD, DE LA REALISATION DE L'ACCORD CULTUREL DE 1965 ET DU PROGRAMME D'ECHANGES ARRETE POUR LA PERIODE 1978 - 1980. LES DEUX PARTIES ONT EXPRIME LEUR VOLONTE D'INTENSIFIER LEURS EFFORTS EN _VUE D'ACCROITRE CES ECHANGES EN VOLUME ET EN QUALITE ET D'APPROFONDIR ET ELARGIR LA CONNAISSANCE MUTUELLE DES VALEURS MATERIELLES ET SPIRITUELLES AINSI QUE DES LANGUES DES DEUX PEUPLES.

- CHAQUE PARTIE CONTINUERA A EXAMINER DANS UN ESPRIT DE BONNE VOLONTE LES PROBLEMES HUMANITAIRES, Y COMPRIS DANS LE DOMAINE DE LA REUNION DES FAMILLES ET DES MARIAGES, COMPTE_TENU DU DROIT DE CHAQUE PERSONNE A UNE VIE DIGNE ET SURE

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` LES DEUX PRESIDENTS ONT PROCEDE A UN EXAMEN APPROFONDI DE LA SITUATION INTERNATIONALE. LEURS ENTRETIENS ONT FAIT APPARAITRE LA LARGE CONVERGENCE OU LA PROXIMITE DES VUES DES DEUX PAYS SUR DE NOMBREUSES QUESTIONS.

- LES DEUX PARTIES ONT CONSTATE QUE DES PROGRES ONT ETE REALISES DANS CERTAINS DOMAINES, CES DERNIERES ANNEES, VERS UNE AMELIORATION DES RELATIONS INTERNATIONALES. MAIS ELLES ONT AUSSI NOTE QUE DES PROBLEMES GRAVES, DES FOYERS DE TENSION OU DES CONFLITS SUBSISTENT OU ONT SURGI DANS LE MONDE. AUSSI, EN SOULIGNANT LA NECESSITE DU RESPECT RIGOREUX DES PRINCIPES INSCRITS DANS LA CHARTE DES NATIONS-UNIES ET L'ACTE FINAL DE LA CONFERENCE _SUR_LA_SECURITE_ET_LA_COOPERATION_EN_EUROPE `CSCE`, LES DEUX PARTIES ONT RAPPELE QUE TOUS LES ETATS DOIVENT S'EMPLOYER A RESOUDRE LES DIFFERENDS QUI LES SEparent PAR LA VOIE DES NEGOCIATIONS. ELLES ONT SOULIGNE EN MEME TEMPS LEUR DETERMINATION COMMUNE D'AGIR EN _FAVEUR D'UN REGLEMENT JUSTE ET PACIFIQUE DES GRANDS PROBLEMES AUXQUELS LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE EST CONFRONTEE.

- LES DEUX PARTIES ONT CONSACRE UNE ATTENTION PARTICULIERE A LA SITUATION EN EUROPE ET NOTAMMENT AUX PERSPECTIVES OUVERTES PAR LA CONFERENCE _SUR_LA_SECURITE_ET_LA_COOPERATION_EN_EUROPE

,

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` PRENANT ACTE DES RESULTATS DE LA REUNION TENUE A BELGRADE EN 1978 ` ANNEE ` PAR LES REPRESENTANTS DES 35 ETATS PARTICIPANT A LA CSCE, LES DEUX PARTIES SE SONT PRONONCEES POUR QUE TOUS CES ETATS INTENSIFIENT LEURS EFFORTS EN_VUE DE FAIRE UNE REALITE DE TOUS LES PRINCIPES ET DISPOSITIONS DE L'ACTE FINAL ET D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES PAR LA CONFERENCE. ELLES ESTIMENT NECESSAIRE QUE LA REUNION DE MADRID PUISSE ENREGISTRER DES PROGRES IMPORTANTS DANS CETTE VOIE ET CONSTITUER AINSI UNE ETAPE SIGNIFICATIVE DANS LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION EN EUROPE. LA FRANCE ET LA ROUMANIE COOPERERONT ETROITEMENT POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF. LES DEUX PARTIES ONT, D'AUTRE_PART, RELEVE L'IMPORTANCE DES REUNIONS D'EXPERTS PREVUES PAR L'ACTE FINAL POUR L'EXAMEN DE PROBLEMES SPECIFIQUES

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` LES DEUX PARTIES ESTIMENT QUE L'ADOPTION DE MESURES PRATIQUES DE CONFIANCE ET DE DESARMEMENT DOIT ETRE CONSIDEREE COMME UN ELEMENT INDISPENSABLE DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA PAIX EN EUROPE ET DANS LE MONDE. ELLES ESTIMENT QUE LES PROBLEMES DU DESARMEMENT EN EUROPE DOIVENT ETRE ABORDES DANS L'ESPRIT DE L'ACTE FINAL D'HELSINKI, AVEC LA PARTICIPATION DE TOUS LES ETATS SIGNATAIRES. ELLES REAFFIRMENT A CET EGARD L'IMPORTANCE DE LA DECLARATION SUR LES PRINCIPES REGISSANT LES RELATIONS MUTUELLES DES ETATS AYANT PARTICIPE A LA CSCE, NOTAMMENT DANS SES DISPOSITIONS RELATIVES AU NON-RECOURS A LA MENACE OU A L'EMPLOI DE LA FORCE ET AU REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS.

- LES DEUX PARTIES SE PRONONCENT POUR LA CONVOCATION D'UNE CONFERENCE SUR LE DESARMEMENT EN EUROPE, AVEC LA PARTICIPATION DE TOUS LES ETATS SIGNATAIRES DE L'ACTE FINAL D'HELSINKI, ORIENTEE VERS L'ACCROISSEMENT DE LA CONFIANCE ET LA LIMITATION ET LA REDUCTION DES FORCES ARMEES ET DES ARMEMENTS.

- LES DEUX PARTIES ONT SOULIGNE LEUR INTERET POUR LA CONSOLIDATION DANS LES BALKANS, COMME DANS LES AUTRES REGIONS DU CONTINENT, DE RELATIONS DE BON VOISINAGE ET DE COOPERATION.

- LES DEUX PRESIDENTS ONT EXPRIME LEUR PREOCCUPATION DEVANT L'INTENSIFICATION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE LA COURSE AUX ARMEMENTS, ET SOULIGNE LA NECESSITE DE PASSER AUSSITOT QUE POSSIBLE A L'ADOPTION DE MESURES PRATIQUES ET EFFICACES POUR L'ARRET DE LA COURSE AUX ARMEMENTS CONVENTIONNELS ET NUCLEAIRES ET POUR LA REALISATION DU DESARMEMENT SOUS UN CONTROLE INTERNATIONAL ADEQUAT. ILS SE SONT PRONONCES AVEC FORCE POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS A CET EFFET

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` LES DEUX PARTIES ESTIMENT QUE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES ` ONU ` CONSACREE AU DESARMEMENT A CONDUIT A CERTAINS RESULTATS POSITIFS, DANS_LA MESURE OU ELLE A CREE UN _CADRE INSTITUTIONNEL PLUS DEMOCRATIQUE POUR LE DEBAT ET LE REGLEMENT DES PROBLEMES DU DESARMEMENT ET OU L'ON A ENREGISTRE DES PROPOSITIONS CONCRETES TOUCHANT A DIVERS ASPECTS LIES A L'ACCOMPLISSEMENT DE CET OBJECTIF MAJEUR.

- ELLES REAFFIRMENT LEUR DETERMINATION DE FAIRE TOUT CE QUI DEPEND D'ELLES POUR LE SUCCES DES TRAVAUX DU COMITE DU DESARMEMENT, DE SORTE QUE CELUI-CI CONTRIBUE A LA SOLUTION AUSSI RAPIDE QUE POSSIBLE DES PROBLEMES DU DESARMEMENT. LES DEUX PARTIES ONT RAPPELE QUE LE DESARMEMENT DEVRAIT PERMETTRE D'AFFECTER DES RESSOURCES NOUVELLES AU DEVELOPPEMENT

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` LES DEUX PARTIES ONT EXAMINE LA SITUATION AU PROCHE-ORIENT. ELLES ONT SOULIGNE LA NECESSITE DE RECHERCHER UNE SOLUTION D'ENSEMBLE DU CONFLIT, PAR LA VOIE DE LA NEGOCIATION, ENTRE TOUTES LES PARTIES CONCERNEES, Y COMPRIS LES REPRESENTANTS DU PEUPLE PALESTINIEN. ELLES ONT MARQUE QUE L'INSTAURATION D'UNE PAIX JUSTE ET DURABLE DANS CETTE REGION DOIT ETRE FONDEE SUR LE RETRAIT D'ISRAEL DES TERRITOIRES OCCUPES EN 1967, SUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS LEGITIMES DU PEUPLE PALESTINIEN AINSI QUE SUR LA GARANTIE DE L'INDEPENDANCE, DE LA SECURITE ET DE L'INTEGRITE TERRITORIALE DE TOUS LES ETATS DE LA REGION, Y COMPRIS ISRAEL.

- LES DEUX PARTIES ONT EGALEMENT SOULIGNE LE ROLE IMPORTANT QUE L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES DOIT JOUER DANS LA DEFINITION ET LA MISE EN_OEUVRE D'UN REGLEMENT D'ENSEMBLE DE CE PROBLEME

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` LES DEUX PRESIDENTS SE SONT PENCHES AVEC ATTENTION SUR LA SITUATION EN AFRIQUE. ILS ONT REAFFIRME LEUR ATTACHEMENT AU RESPECT DE L'INDEPENDANCE NATIONALE, DE LA SOUVERAINETE ET DE L'INTEGRITE TERRITORIALE DES ETATS AFRICAINS. ILS ONT MARQUE QUE LES PROBLEMES DE CE CONTINENT DOIVENT ETRE RESOLUS PAR LES ETATS AFRICAINS EUX-MEMES, PAR LA VOIE DE NEGOCIATIONS DIRECTES ET DANS UN ESPRIT DE CONCERTATION, HORS DES INGERENCES EXTERIEURES QUI NE PEUVENT QUE CONDUIRE A UNE AGGRAVATION DES TENSIONS ET COMPROMETTRE LA PAIX ET LA DETENTE.

- PROFONDEMENT INQUIETS DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION AU SUD DE L'AFRIQUE `AFRIQUE\_DU\_SUD`, LES DEUX CHEFS_D_ETAT CONDAMNENT LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET D'APARTHEID ET SE PRONONCENT POUR LE RESPECT DES DROITS DE LA POPULATION DU ZIMBABWE ET DE CELLE DE LA NAMIBIE A L'AUTODETERMINATION ET A L'INDEPENDANCE, CONFORMEMENT AUX PRINCIPES ET RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES `ONU`

- \

` POLITIQUE ETRANGERE ` RELATIONS FRANCO - ROUMAINES ` LES DEUX PARTIES ESTIMENT QUE LA MISE EN_PLACE D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL JUSTE ET EQUITABLE EST UNE CONDITION INDISPENSABLE AU RENFORCEMENT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE DANS LE MONDE. ELLES ONT SOULIGNE L'IMPORTANCE QU'ELLES ATTRIBUENT A LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS-UNIES DE 1980 `ANNEE` SUR LE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET LA NECESSITE D'UNE PREPARATION ADEQUATE DE CELLE-CI.

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ET LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE ONT EXPRIME LEUR CONVICTION QUE LEUR RENCONTRE ET LES ENTRETIENS AUXQUELS ELLE A DONNE _LIEU ONT CONTRIBUE AU RENFORCEMENT DE L'AMITIE ET DE LA COOPERATION ENTRE LA FRANCE ET LA ROUMANIE AINSI QU'A LA CAUSE DE LA DETENTE ET DE LA PAIX EN EUROPE ET DANS LE MONDE.

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE A INVITE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE A SE RENDRE EN VISITE OFFICIELLE EN FRANCE. CETTE INVITATION A ETE ACCEPTEE AVEC PLAISIR

- \